



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 21 MAI 2026

Le 21 mai 2026, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 13 mai 2026 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-87

OBJET : COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 35 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 42

**Présents :**

APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, M. El Hadji NDIOUR, M. Emmanuel LAURO, Mme Charlotte KHALFAOUI, Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER, M. Patrick BONNET, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI, Mme Céline CELCE  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Pierre MARTIN, Mme Justine ESCHENBRENNER  
GIGNAC : M. Christophe MEZARD  
GOULT : Mme Christine FLORENT  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Bruno PITOT  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET représentée par Mme Solange FOUVET  
LIOUX : M. Patrice FOURNIER  
MURS : M. Alexandre BERGODAA  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY, M. Patrick ICARD  
RUSTREL : M. Guillaume JEAN  
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sandrine ISSON, M. Marc RICHARDOT  
VIENS : M. Frédéric ROUX  
VILLARS : M. Thomas SAMPIETRO

**Absents :**

APT : Mme Dominique SANTONI, Mme Isabelle NOTARIANNI, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Florence SAOUDI  
GARGAS : Mme Florence QUAGHEBEUR  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

**Procurations :**

APT : Mme Ines MAYSTRE donne pouvoir à Mme Charlotte KHALFAOUI, M. Christophe CARMINATI donne pouvoir à Mme Janet GUEVEL TAVOLINI  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à M. Patrick SIAUD  
BUOUX : M. Patrice HIVERT donne pouvoir à M. Roland CICERO  
MÉNARBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Lucien AUBERT  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : Mme Sophie DELAYE donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS donne pouvoir à M. Roger ISNARD

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20260521-2026-87-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026

Page 1 sur 3

CC-2026-87

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article R2221-5 précisant que les membres du conseil d'exploitation sont désignés par le conseil communautaire sur proposition du président, pour la durée du mandat communautaire,

**Vu**, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et notamment les compétences eau potable et assainissement,

**Vu**, la délibération N°CC-2020-14 en date du 20 février 2020 approuvant les statuts de la régie de l'eau et de l'assainissement - version n°3 de la CCPAL,

**Vu**, l'article 9-2 de ses statuts précisant que « le Conseil d'Exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement est composé de 16 membres dont un président et un vice-président :

- 12 membres du Conseil Communautaire ;
- 4 membres désignés parmi des personnes qualifiées extérieures à la régie. »,

**Vu**, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales transposable aux EPCI, à savoir :  
« *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.* »

Il est demandé au conseil communautaire de délibérer pour définir la composition du conseil d'exploitation de la régie de l'eau et assainissement.

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**À l'unanimité,**

**Approuve**, la composition du conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement comme suit :

12 membres issus du conseil communautaire :

- M. Lucien AUBERT
- M. Gérard BAUMEL
- M. Jean-Pierre BOYER
- Mme Charlotte CARBONNEL
- Mme Céline CELCE
- M. Roland CICERO
- Mme Christine FLORENT
- M. Patrice FOURNIER
- Mme Gaëlle LETTERON
- M. Luc MILLE
- M. Pascal RAGOT
- M. Frédéric ROUX

Et 4 membres extérieurs :

- M. Michel BORDE
- Mme Sophie JACQUES
- Mme Magali JAMEUX
- Mme Marie-José LAURENT

**Autorise**, le président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

*Mise en ligne le : 03/06/2026*

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20260521-2026-87-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2026  
Date de réception préfecture : 26/05/2026

Page 3 sur 3

